



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 mars 2003
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2003

29 et 30 avril 2003

Point 4 de l'ordre du jour

Élections, présentation de candidatures et confirmation des candidatures

Élection de 14 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Note du Secrétaire général

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population compte 36 membres, qui sont élus en tenant dûment compte du principe d'une répartition géographique équitable et d'autres éléments pertinents, en vue de garantir une représentation aussi large et efficace que possible.
2. En application de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1993, le Conseil doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2003, 14 membres du Conseil d'administration choisis parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique, pour un mandat de trois ans commençant le 1er janvier 2004, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2003, à l'expiration du mandat des membres suivants : Allemagne, Bulgarie, Chine, Djibouti, Équateur, Finlande, France, Gabon, Iran (République islamique d'), Mauritanie, Mozambique, Philippines, République démocratique du Congo et Suède.
3. Les 14 membres seront élus sur la base suivante :
 - Cinq membres à choisir parmi les États d'Afrique;
 - Trois membres à choisir parmi les États d'Asie;
 - Un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale;
 - Un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
 - Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
4. La composition actuelle du Conseil d'administration est donnée en annexe.



Annexe

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

(36 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2003

Huit sièges pour les États d'Afrique

Cap-Vert (2005), Comores (2004), Djibouti* (2003), Gabon* (2003), Mauritanie* (2003), Mozambique* (2003), République démocratique du Congo* (2003), Tunisie (2005)

Sept sièges pour les États d'Asie

Chine* (2003), Inde (2005), Iran* (République islamique d') (2003), Népal (2005), Pakistan (2004), Philippines* (2003), Yémen (2004)

Quatre sièges pour les États d'Europe orientale

Bulgarie* (2003), Fédération de Russie (2005), République tchèque (2004), Roumanie (2004),

Cinq sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda (2004), El Salvador (2005), Équateur* (2003), Pérou (2004), Uruguay (2005)

Douze sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États

Allemagne* (2003), Australie (2005), Canada (2004), États-Unis d'Amérique (2004), Finlande* (2003), France* (2003), Italie (2005), Japon (2005), Norvège (2005), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2004), Suède* (2003), Suisse (2004)

* Membre dont le mandat vient à expiration.